

Déclaration de choix de Nom et de la loi applicable à la détermination du nom

Service Etat Civil

Nous soussignés,

Parent 1 :

NOM :

Prénom(s):

Parent 2 :

NOM :

Prénom(s) :

Souhaitons l'application de la loi
pour la détermination du nom de notre premier enfant commun né sous le statut à appliquer.

Dans le cas où la loi belge ne sera pas celle choisie pour la détermination du nom, un certificat de coutumes relatif à la détermination du nom sera réclamé. Ce document est disponible auprès de votre Consulat ou Ambassade en Belgique.

Prénom(s) :

né (e) le: à :

Est notre premier enfant commun, et déclarons choisir pour lui le NOM suivant: (au choix: Père / Mère / Père Mère / Mère Père)

.....

(1ère partie: 2ème partie)¹

Fait à le

Signature du parent 1 (obligatoire)² :

Signature du parent 2 (obligatoire)²:

¹ Ne remplir cette rubrique qu'en cas de choix d'un double nom (Père(ou coparente) Mère ou Mère Père(ou coparente))

² L'accord de chacun des parents sur le choix du nom doit être dûment précisé